



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2019

Date de convocation : 22.03.2019

Date d'affichage : 22.03.2019

Nombre de conseillers

en exercice.. 29

présents 22

votants 26

L'an deux mille dix neuf à vingt heure trente, le vingt neuf mars

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle associative de Cré sur Loir en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Gérard BIDAULT, Franck BOUTEILLER, Edgar BOURGUIGNEAU, Florence CARTON, Loïc CHAUVEAU, Emmanuel DAVEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Magali DESMARRES, Jérôme FAUVEAU, Brigitte FRELIN, Jean-Yves GILBERT, Véronique HERVÉ, Marie-Bertille JEANSON, Michel LANDELLE, Bernard LECHAT, Marc NAULET, Noël PERPOIL, Nicole SIMON, Marylène SOUCHARD, Patrice TOUCHARD.

Etaient absents excusés : Hervé BOIS, Dominique COSNARD, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Nicole LEBOUCHER, Sophie REMARS, Isabelle RICHARD.

- Dominique COSNARD donne pouvoir à Jérôme FAUVEAU
 - Manuela GOUPIL donne pouvoir à Nicole SIMON
 - Christine HERISSON donne pouvoir à Noël PERPOIL
 - Nicole LEBOUCHER donne pouvoir à Marc NAULET.
-
- Approbation du Procès verbal de la séance du 31 janvier 2019
 - Nomination d'un secrétaire de séance : Marie-Bertille JEANSON est nommée

1 – DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET ASSAINISSEMENT

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2018 du budget assainissement se solde par :

En exploitation :

Recettes **282 626,18 €** et dépenses **57 693,77 €** soit un **excédent** de **224 932,41 €**

En investissement :

Recettes **1 089 931,08 €** et dépenses **1 192 249,77 €** soit un **déficit** de **102 318,69 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2018 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **AFFECTATION DE RESULTAT 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Considérant les résultats 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

En dépenses d'investissement article D001	102 318,69 €
En recettes d'investissement article R1068 (<i>besoin de financement</i>)	102 318,69 €
En recettes d'exploitation article R002	122 613,72 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif du budget assainissement est en suréquilibre pour la section d'exploitation (fonctionnement) :

Dépenses section d'exploitation :	97 800 €
Recettes section d'exploitation :	192 514 €



Le budget primitif du budget assainissement s'équilibre comme suit pour la section investissement :

Section d'investissement à **398 319 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De voter le budget primitif assainissement 2019 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET GENERAL**

Le compte administratif 2017 du budget général se solde par :

En fonctionnement :

Recettes **1 998 807,32 €** et dépenses **1 146 664,94 €** soit un **excédent** de **852 142,38 €**

En investissement :

Recettes **487 729,23 €** et dépenses **752 966,67 €** soit un **déficit** de **- 265 237,44 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2018 selon les montants ci-dessus mentionnés,**



- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **AFFECTATION DE RESULTAT 2018 - BUDGET GENERAL**

Considérant les résultats 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

En dépenses d'investissement article D001 **265 237,44 €**

En recettes d'investissement article R1068 **265 237,44 €**

En recettes de fonctionnement article R002 **586 904,94 €**

852 142,38 € – 265 237,44 €

Et transfert possible de la section de fonctionnement vers l'investissement :

Dépenses de fonctionnement D023 : 564 199,56 €

Recettes d'investissement R021 : 564 199,56 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET GENERAL**

Le budget primitif du budget général est en suréquilibre pour la section fonctionnement :

- Dépenses section fonctionnement : **1 870 949 €**
- Recettes section fonctionnement : **1 973 904 €**

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section investissement :

- Section d'investissement à **1 103 837 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De voter le budget primitif 2019 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Pour Bazouges sur le Loir :

	Taux 2018		Proposition taux 2019	
	OBJECTIF	AVIS D'IMPOT	OBJECTIF	AVIS D'IMPOT
TAXE HABITATION	20 %	19,99 %	20 %	19,98 %
TAXE FONCIERE BATI	21 %	20,90 %	21 %	20,78 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41 %	40,82 %	41 %	40,64 %

Pour Cré sur Loir :

	Taux 2018		Proposition taux 2019	
	OBJECTIF	AVIS D'IMPOT	OBJECTIF	AVIS D'IMPOT
TAXE HABITATION	18 %	18,01 %	19 %	18,99 %
TAXE FONCIERE BATI	22 %	22,23 %	21 %	21,45 %
TAXE FONCIERE NON BATI	43 %	43,48 %	42 %	41,97 %

D'où des taux moyens pondérés Bazouges Cré sur Loir :

	Taux 2018	Proposition taux 2019
TAXE HABITATION	19,25 %	19,61 %
TAXE FONCIERE BATI	21,33 %	21 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41,54 %	41 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les taux mentionnés ci-dessus, à savoir un taux moyen pondéré à 19,61 % pour la TH, à 21 % pour TFB et à 41 % pour la TFNB,
- De valider une intégration fiscale progressive sur 3 ans depuis 2018, avec ainsi des taux réunis en 2020,
- D'autoriser le Maire à signer les états 1259 et les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

➤ DROIT DE PREEMPTION URBAIN 108 ZO 485

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain au bénéfice de la commune de Bazouges Cré sur Loir rédigée par l'étude de Me Olivier GARBAN (72) :

Concernant le bien situé 27 voie Romaine – Cré sur Loir, selon la parcelle ci-dessous cadastrée :

108 ZO 485 La Grande Pièce – Cré sur Loir 00ha 15a 48 ca

Le montant total pour l'acquisition est de 249 000 € hors frais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Ne pas préempter sur ces parcelles et,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.

➤ VOIE DOUCE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Un dossier de consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voie douce entre Bazouges et Cré a été lancée le 25 février pour une réponse avant le 20 mars 2019 - 12h.

5 bureaux d'études ont reçu le dossier de consultation, 2 bureaux d'études ont transmis une offre : Cabinet Loiseau et Ingérief.



ANALYSE DES OFFRES

Les offres seront examinées au regard des critères pondérés suivants :

· **Valeur technique (60%)** appréciée au regard :

- 1) du contenu du mémoire justificatif (10 points),
- 2) des compétences (20 points),
- 3) des références et des moyens mis en œuvre (20 points) et
- 4) du calendrier prévisionnel fourni (10 points).

· **Montant des honoraires (40%)** apprécié au regard du montant général de l'offre (à savoir phase 1 et phase 2), des temps affectés à chaque élément de mission et la cohérence des profils proposés.

Le critère « montant des honoraires » sera noté de la façon suivante :

Note = 40 x (1-(Montant de l'offre/Montant de l'offre la moins disante acceptable)).

		Note technique					Note financière	Note finale	Classement proposé
Entreprise	Montant HT	1	2	3	4	1. Total / 60	2. Total / 40	/ 100	
CABINET LOISEAU	6 925,00 €	10	20	20	10	60	40,00	100,00	1
INGERIF	7 940,00 €	10	20	15	10	55	38,85	93,85	

REFERENCES SUR DES VOIES DOUCES :

Cabinet Loiseau : Voie douce et voie verte à Spay, voie douce à Vaas, voie douce à Château du Loir

Ingérief : Chemin d'accès à la forêt à Le Pin du Haras, Voie verte et voie douce à St-Rémy de Sillé, chemin piétonnier communauté de communes de l'Antonnière, cheminement dans lotissement à Etival Les Le Mans.

Prise en compte de la pré-étude ATESART dans l'offre :

Cabinet Loiseau : oui, % moins important de la partie AVP (avant projet) pour tenir compte de cette pré-étude.

Ingérief : pas pris en compte

Planning prévisionnel :

Cabinet Loiseau : Travaux du 02 septembre au 6 décembre 2019

Ingérief : Travaux de septembre à fin novembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la solution technique et financière correspondant à l'offre du CABINET LOISEAU pour un montant HT de 6 925 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **VOIE DOUCE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Aménagement d'une voie douce			
DEPENSES			
Honoraires maîtrise d'œuvre		HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	Cabinet LOISEAI	6 925,00 €	8 310,00 €
Honoraires et acquisitions de foncier		HT	TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage	ATESART	2 820,00 €	2 820,00 €
Géomètre	Air et Geo	1 942,00 €	2 330,40 €
Aquisition des bandes de parcelles		5 000,00 €	6 000,00 €
Total honoraires et acquisitions de foncier		9 762,00 €	11 150,40 €
Travaux		HT	TTC
Dispositions générales, préparation du chantier	estimatif ATESART	5 700,00 €	6 840,00 €
Aménagement voie verte entre camping et RD 70	estimatif ATESART	70 645,00 €	84 774,00 €
Trottoir le long de la RD 70	estimatif ATESART	10 130,50 €	12 156,60 €
Voie piétonne et trottoir de la RD 70 au bourg de Cré	estimatif ATESART	99 450,00 €	119 340,00 €
Glissières de sécurité	AXIMUM	22 704,00 €	27 244,80 €
Eclairage public		8 000,00 €	9 600,00 €
Aménagement paysagé, clôtures		8 000,00 €	9 600,00 €
Total honoraires AMO, Géomètre, foncier et travaux		224 629,50 €	269 555,40 €
TOTAL		234 391,50 €	280 705,80 €
		<i>TOTAL avec MO</i>	241 316,50 €
RECETTES			
DETR 2019 (30 %)		70 317,45 €	
DSIL (30 %)		70 317,45 €	
CTR 2020 (20 %)		46 878,30 €	
Part commune		46 878,30 €	
TOTAL		234 391,50 €	
PLANNING PREVISIONNEL			
Début des travaux :	2e semestre 2019		
Fin des travaux :	début 2020		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter des fonds DETR, DSIL et CTR 2020 pour l'aménagement d'une voie douce entre les deux cœurs de bourgs historiques de Bazouges sur le Loir et Cré sur Loir selon les montants indiqués dans le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Noël Perpoil demande où en est le chemin de halage également. Michel Landelle répond que rien n'est fait pour le moment.

Noël Perpoil demande si possible de prévoir un éclairage sur tout le long de la voie douce.

➤ ACHAT D'UN TRACTEUR ET MATERIEL ASSOCIE ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

3 entreprises ont été sollicitées pour proposer une offre pour :

- Achat d'un tracteur 95 chevaux,
- Chargeur et benne,
- Broyeur d'accotement,
- Godet hydraulique,
- Reprise de l'ancien matériel : tracteur Renault, broyeur et débroussailleuse.

La commission voirie propose de retenir l'offre de la société SOREAU AGRI – Durtal selon l'offre de prix suivante :

ACHAT MATERIEL	Type	Prix HT
Tracteur Marque KUBOTA + chargeur KUBOTA + benne	Type M5091 DTHQ Moteur 95 cv Type LA 1854 2 300 kg	51 425 € HT
Broyeur d'accotement, marque KUBOTA	Type 5E2085	8 000 € HT
Godet hydraulique, marque BRUNEAU	Type 2.30M	1 300 € HT
Garantie 5 ans – 2 500 heures		
TOTAL		60 725 € HT

REPRISE MATERIEL	Type	Prix HT
Tracteur Marque RENAULT 27/07/1998	Type 550 RX – 9698 heures	11 000 € HT
Broyeur d'accotement, marque ROUSSEAU de 2009	Type 160 TL	2 000 € HT
Débroussailleuse, marque ROUSSEAU de 2000	Type Hera 43	2 000 € HT
TOTAL		15 000 € HT

COUT COMMUNE =	45 725 € HT
Soit =	54 870 € TTC

Plan de financement de cette opération :

Dépenses	
Achat tracteur et autre matériel moins la reprise de l'ancien matériel	45 725 € HT
Recettes :	
Fonds de Concours CCPF (50 %)	22 862 €
Autofinancement commune	22 863 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de l'entreprise SOREAU AGRI – Durtal pour un montant de 54 870 € TTC (achat moins reprise),
- De solliciter du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays fléchois à hauteur de 22 862 €,



- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces décisions.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE**

Sollicitation d'une aide de l'état au titre des produits des amendes de Police pour l'installation d'un radar pédagogique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une aide à l'installation d'un radar pédagogique le long de la départementale 323 dans le centre bourg de Bazouges sur le Loir au titre des produits des amendes de Police selon le plan de financement ci-après :

Radar pédagogique, version solaire	2 192,00 € HT
Subvention au titre des amendes de police (20%)	438,40 €
Part communale	1 753,60 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **CONVENTION D'OCCUPATION AVEC SARTHE NUMERIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UN NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) A BAZOUGES SUR LE LOIR**

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique à Bazouges Cré sur Loir, il est nécessaire d'installer un Nœud de Raccordement Optique (NRO), site technique de télécommunication.

L'emplacement requis serait situé au lieu-dit « l'Enclos » à Bazouges sur le Loir (à l'angle de la rue de la Poste et de la route du cimetière) sur la parcelle cadastrée AD 316.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De signer une convention avec Sarthe Numérique dans les conditions suivantes :**
 - Autorisation l'installation d'un NRO sur un emplacement de 16 m² (6,1 m X 2,6 m) à l'intérieur de la parcelle AD 316,
 - Autorisation de l'exploitation par Sarthe Numérique,
 - Aucune indemnité compensatrice pour l'occupation du domaine public,
 - Durée d'exploitation de l'ouvrage : 99 ans à compter de la signature de ladite convention, avec tacite reconduction.
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Convention et dossier technique joints à cette décision.

2- INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- **Permanence inscription liste électorale samedi 30 mars de 10h à 12h**
 - **Elections européennes du dimanche 26 mai : permanences à tenir**
 - **Délocalisation du centre aéré,**
 - **Projet d'aménagement de la Herse :** *Brigitte Frelin présente l'étude de Sarthe Habitat avec 6 logements locatifs et 8 en accession à la propriété. Le reste à charge pour la commune si terrains vendus 35 €/m² serait d'environ 123 000 € HT. Jean-Yves Gilbert demande si un choix est fait sur le type de lotissement : mixte ou pas... Brigitte Frelin répond que rien n'est arrêté à ce jour.*
 - **Voie verte : dossier de consultation en cours.** *Edgar Bourguigneau demande quel sera le type de revêtement. Gwénaél de Sagazan pense que ce sera de l'enrobé pour des questions d'entretien. Marylène Souchard précise que des motos et des chevaux utilisent actuellement cette voie verte.*
 - **Achetez A : place de marché virtuel, mise en place juillet ou septembre 2019 pour les commerçants du Pays fléchois adhérents à Anim'en flèche.**
 - **Réunion cantonale le jeudi 25 avril pour les maires et adjoints. 18h Théâtre de la Halle au Blé.**
- **Tour de table des commissions et groupes de travail :**
 - **CCAS : 20 mars**
 - **Urbanisme-Bâtiments : 6 février**
 - Associations, fêtes et cérémonie :
 - Environnement/assainissement :
 - Enfance :
 - Vie Economique :
 - Communication
 - Voirie :
 - **RH-Finances : 8 mars**
 - Groupe de travail Centre aéré :
 - **Groupe de travail « La Herse » : 25 mars**
 - Préservation des haies :
- **Commission Urbanisme :** *Jean-Yves Gilbert annonce que ce ne sera pas possible de transférer l'agence postale dans le petit garage à côté de la mairie (problème d'évacuation des égouts et bâtiment trop petit). Une autre solution devra être trouvée.*
 - **Commission fêtes et cérémonies :** *Noël Perpoil annonce la prochaine réunion de la commission le 4 avril pour travailler sur les demandes de subventions aux associations.*
 - **Commission Enfance-Jeunesse :** *Nicole Simon informe de l'installation du panier de basket à l'école de Cré et de l'arrêt des systèmes de bons points à la cantine, car trop compliquer à gérer.*
 - **Commission CCAS :** *Présentation de Réso – AP 72, système de transport à la demande effectué par un réseau de bénévoles avec indemnisation des frais kilométriques. Edgar Bourguigneau annonce l'idée d'organiser une réunion publique sur ce sujet et d'y associer les communes voisines, La Chapelle d'Aligné et Crosnières pour ainsi constituer un réseau de bénévoles sur nos communes.*



- **Divers :**

Edgar Bourguigneau informe de son désaccord sur le fait d'avoir payé un modérateur lors du Grand Débat à Crosnières. Ce n'est pas aux communes mais à l'Etat d'organiser ces débats et de payer la facture.

Marylène Souchard demande ce qu'il est possible de faire pour stopper les dépôts sauvages, notamment allée de l'Ambrières. Michel Landelle répond qu'il faut déposer plainte et Gwénaél de Sagazan propose d'en parler à la CCPF pour une Police Municipale communautaire.

Fin à 22h45